

**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE  
D'ACCES AUX GRADES DE TECHNICIEN ET TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE  
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE ANNEE 2024**

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique,**

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L325-39, L523-1 et L523-5 ;

Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n°2023-02 du Président du Centre de Gestion de la Vendée en date du 24 mars 2023 portant modification des Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne ;

Considérant le nombre de possibilités de nominations sur le cadre d'emploi de technicien au titre de la promotion pour l'année 2024, soit 9 possibilités ;

Après examen des propositions des collectivités et appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires concernés ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien, au titre de la promotion interne, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

- Monsieur WILLY BESSAU
- Monsieur SEBASTIEN GIVRAN
- Monsieur PHILIPPE GRIT
- Monsieur GHISLAIN LANDREAU
- Monsieur JEAN-CHARLES MARTIN
- Monsieur JEAN-MARC RAUTUREAU
- Monsieur JOHNNY RENAUD

**ARTICLE 2 :** Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien principal de 2ème classe, au titre de la promotion interne, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

- Monsieur JEREMY COUE
- Madame EMMANUELLE DUC

**ARTICLE 3 :** La validité de la présente liste d'aptitude est de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2026.

L'agent qui ne serait pas recruté à l'issue de ces deux ans, devra faire connaître, par courrier adressé au Président du Centre de Gestion de la Vendée, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude, une troisième année, au moins un mois avant l'arrivée à son terme, soit au plus tard le 31 mai 2026.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le il devra faire connaître son  
ID : 085-288500028-20240627-ARR202440-AR

S<sup>2</sup>LO

De même, si l'agent n'était pas recruté à l'issue de la troisième intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude une un mois avant l'arrivée au terme des trois ans, soit au plus tard le **31 mai 2027**.

**ARTICLE 4 :** La Directrice du Centre de Gestion sera chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Fait à La Roche sur Yon, le 01/07/2024

Le Président,  
Eric HERVOUET



**INFORMATION :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, rue de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de  
- sa transmission au représentant de l'Etat le 01/07/2024  
- sa publication le 01/07/2024